



Sos Chats Libres

Brèves de Gamelle n° 22 – Janvier 2011

Rappel des statuts de l'association SOS CHATS LIBRES (Article 2) :

En conformité avec l'article 213-6 de la loi du 6 janvier 1999, cette association a pour but la prise en charge des chats et chattes sans maîtres (errants, abandonnés) par la pratique de la stérilisation et du tatouage, en les maintenant si possible sur leurs lieux de vie, les soins urgents et l'apport de nourriture pour les chats aux bénévoles démunis qui s'en occupent.



Chers amis des chats,



Chaque année, l'activité de l'association est intense mais répétitive, aussi allons-nous survoler rapidement ce qui personnalise 2010. Sur la scène de la protection animale, nous sommes maintenant si connues que le maigre contingent toujours sur la brèche donne à penser qu'une armée de bénévoles attend l'arme au pied d'intervenir «... vous n'avez pas quelqu'un sous la main pour ... ? ». Enfin, quelques nouvelles recrues ont rejoint nos rangs clairsemés pour emmener les chats chez le vétérinaire ou materner les chatons à placer, et nous les en remercions.



Bilan de notre lutte en 2010, 673 chats stérilisés, mais aussi plus de 150 chats soignés pour maladies ou accidents, parfois graves. Les euthanasies sont exceptionnelles, les vétérinaires comme nous, donnant à chaque minou toutes ses chances de guérir. Vu les conditions méritoires dans lesquelles ils exercent, nous n'en admirons que davantage les deux nouveaux praticiens qui ont accepté cette année de collaborer avec l'association. Il est dommage de ne pouvoir rendre à tous un hommage public.



La maltraitance est aussi pour nous une préoccupation majeure. Lors de l'affaire du chat massacré à Brouchaud, nous avons réussi à faire condamner le bourreau grâce au dévouement et à la compétence de Maître Barateau. Actuellement une enquête est en cours pour identifier les individus ayant tué dans d'horribles conditions une chatte, acte d'autant plus révoltant que son propriétaire était gravement malade (il est décédé depuis). D'autre part, une antenne de SOS CHATS LIBRES s'est constituée dans le quartier du Toulon, pour élucider de nombreux empoisonnements et disparitions de chats et éviter les récidives. On ne saurait trop insister sur l'importance du tatouage, entre autres dans ce type d'enquêtes.



Le succès du calendrier, que nous devons toujours à notre président d'honneur José Correa, ne se démentit pas et nous permet de combler peu à peu le déficit. Les annonceurs en allègent la facture.



Retrouvez-nous sur : www.soschatslibres.fr



Comme toujours, les adhérents, les fondations 30 Millions d'Amis, Bourdon, Bardot, la SPA de Paris, les subventions allouées par quelques communes, représentent l'essentiel de nos ressources. S'y ajoutent les marchés de nuit, deux marchés de Noël, des vide greniers, et des opérations-cady pour la nourriture. Sur la vente de son livre *Ces chats qui ont du chien* Martine Sombrun offre à l'association 2,40 € par exemplaire. Une nouveauté, des savons provençaux de qualité et pas chers ! Lors des différentes manifestations, figurent les chats en laine, les cartes, les marque-pages et autres objets attrayants, ainsi que sur La Chat-Boutique de notre (excellent) site internet. Les nouvelles, chats à adopter, interviews et articles de presse, tout ce que vous auriez voulu savoir sur les chats sans jamais oser le demander, tout est sur le site !



A tous, nous disons un **grand merci** et très bonne année, quant à votre santé, demandez à vos chats d'y pourvoir, car la ronronthérapie est un médicament si efficace que la sécu devrait le préconiser.



La présidente Patricia Combeau



QUELQUES-UNS DES PREMIERS SECOURS POUR CHATS



Ces quelques conseils ne sont donnés qu'à titre indicatif.

✓ Le chat est trouvé dans la rue, ou il est nouveau dans un groupe de chats :

- Conduire le chat chez un vétérinaire et demander le contrôle d'identité (puce ou tatouage). Cet acte est gratuit.
- Signaler le chat à la mairie concernée, à la police municipale, à la SPA et à Yvonne Vichet 05.53.04.20.93 qui tient pour SOS CHATS LIBRES le registre des minous perdus/trouvés.

✓ Le Chat a un domicile :



I: Les virus.

Intervenir dès qu'un changement de comportement est visible (perte d'appétit, chat habituellement familier qui s'écarte, chat d'habitude craintif qui se laisse approcher, etc ...).

- Prendre la température qui doit être normalement de 38°5. On considère qu'il a de la fièvre au-delà de 39°5.
- Dans cette hypothèse, il faut contacter un vétérinaire, car il sera probablement conseillé de le mettre sous antibiotique.
- S'il est en hypothermie, c'est-à-dire en dessous de 37°5, il est également conseillé de contacter un vétérinaire. Dans ce cas, vous pouvez dès à présent le réchauffer avec un plaid, une bouillotte et couverture de survie. N'oubliez pas de l'hydrater avec de la pâtée et une seringue d'eau.
- Dans tous les cas, proposer de la nourriture appétissante au chat : Un chat qui ne mange pas/plus doit être conduit chez le vétérinaire ou réhydraté en attendant l'ouverture de la clinique.



Retrouvez-nous sur : www.soschatslibres.fr



II : Les diarrhées.


Si le chat a la diarrhée il peut être nécessaire de le vermifuger, ou de lui donner un anti-diarrhéique et un pansement gastrique. Pensez également à changer son alimentation, sans lui donner du lait, ni de la pâtée, mais plutôt des croquettes.

- S'il refuse les croquettes, lui donner quand même un peu de pâtée, en effet la diarrhée est préférable à un chat qui ne mange pas.
- Si la diarrhée persiste, contacter un vétérinaire.




**Sans oublier de soutenir le moral du chat,
avec si possible une présence et des
encouragements. C'est capital !**





Bon de Soutien, de Don ou de Fidélité à SOS CHATS LIBRES
 Maison des Associations, 12 cours Fénélon - 24000 Périgueux
 Ou utiliser le bon à la rubrique « Nous venir en aide » sur internet

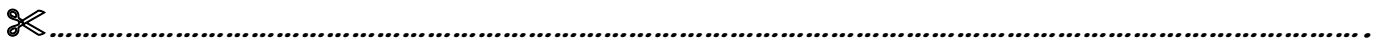


Nom.....Prénom.....

Adresse.....Email.....

Don 10 Euros Don 15 Euros Bienfaiteur 30 Euros Autre montant ...

En nous aidant, 66 % de votre don sera déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. A noter également que les comptes de l'association étant arrêtés au 1^{er} décembre de chaque année, les dons reçus au-delà de cette date ne feront l'objet d'un reçu fiscal qu'au titre de l'année suivante.



Invitation à l'Assemblée Générale

La Présidente et les membres du Conseil d'Administration vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2011 et ont le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale de l'association Sos Chats Libres qui se tiendra le samedi 12 février 2011 à 14 h 30, avenue du Général de Gaulle, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Chamiers.

Ordre du jour :

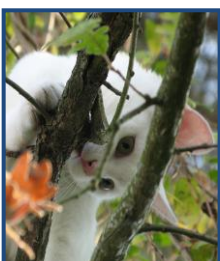
- . Rapport moral de l'année 2010 par la Présidente sur les activités de l'association,
- . Rapport financier présenté par la Trésorière et approbation des comptes et questions diverses.

Comme les autres années, la réunion se terminera par le verre de l'amitié que les membres du Conseil d'Administration se feront un plaisir de vous offrir. Nous vous attendons nombreux !

Bon pour pouvoir à découper ou à recopier

Je soussigné(e)..... donne pouvoir à M pour me représenter lors de l'assemblée générale ordinaire de l'association Sos Chats Libres, qui se tiendra le samedi 12 février 2011 à 14 h 30, avenue du Général de Gaulle à la salle du conseil municipal de la Mairie de Chamiers.

Signature, précédée de la mention « Bon pour pouvoir » et document à retourner à Sos Chats Libres, Maison des Associations - 12 cours Fénélon - 24000 Périgueux.



Signature ...



Retrouvez-nous sur : www.soschatslibres.fr



Une sélection d'illustrations du calendrier 2011 par l'artiste périgourdin José CORREA

UNE ENTRAIDE TOUCHANTE ...



Une bénévoles active de SOS CHATS LIBRES, a eu l'été dernier la surprise de voir une de ses chattes, stérilisée, lui apporter un à un des chatons nouveaux-nés dont la malheureuse mère était morte. Ne pouvant évidemment les allaiter, elle a jugé que sa maîtresse saurait sûrement l'aider à remédier à la situation. Après ça, étonnez-vous qu'on aime les chats !

Une mise au point nécessaire ...



- Devant le nombre croissant de demandes abusives, il nous paraît nécessaire de bien re-préciser les buts de SOS CHATS LIBRES.
- Un exemple type : « ... j'ai 2-3 chattes (parfois adoptées volontairement et non recueillies), elles ont fait des petits, je voudrais des bons pour les chattes et que vous placiez les petits. On m'a dit que les gens aisés participent, mais moi je suis au chômage, j'ai donc droit à des bons gratuits ... ».

• Finalement, l'effet pervers de notre action est que des propriétaires de chats croient, ou feignent de croire, que l'association est là pour remédier à leur inconséquence, et on aggrave le problème au lieu de le résoudre. D'autres nous mettent la pression :

- « Venez tout de suite chercher des chats et gardez-les ».
- « Répondez très vite à mon courrier urgent », alors qu'il ne l'est pas, ou que le temps nous manque.

• En accord avec l'article 2 de nos statuts, nous rappelons donc :

- Que le contrat avec les vétérinaires stipule expressément que nos actions concernent « **les chats errants ou abandonnés** », donc adoptables, et en aucun cas les chats de particuliers ...
- Qu'il est **formellement interdit** de porter des chats sans bons, de demander des bons sans nécessité urgente pour les ressortir un an après, de les raturer ou de les modifier ...
- Que notre association n'a pas de refuge, ni de local ...

• Si l'association cédait aux exigences indues, au laxisme, au chantage à l'abandon, c'est autant qui manquerait pour aider les cas justifiés. Les naissances au foyer peuvent être évitées avec la pilule, en attendant la stérilisation.

• Les bénévoles se dévouent sans compter, temps, essence, courriers, nourriture, etc ..., et ne sont jamais défrayées non plus en cas d'hébergement-convalescence. L'association répartit aussi efficacement que possible les fonds très limités dont elle dispose, dans l'intérêt des chats malheureux, mais elle ne doit rien à personne et dénonce les tentatives d'abus. Et les réactions désagréables à ces tentatives ne nous feront pas changer d'attitude !



Le Conseil d'Administration de SOS CHATS LIBRES

UN SERPENT A SONNETTE POUR VOTRE CHAT ...



Noël est passé, les ficelles et rubans jonchent le sol en attendant de finir dans la poubelle. Faites-en une longue tresse, aussi bigarrée que possible, décrochez du sapin une petite clochette dorée pour mettre au bout. Quand vous ferez onduler au sol cette merveille échappée à la déchetterie, votre minou tapi sous le canapé vous trouvera génial !

Retrouvez-nous sur : www.soschatslibres.fr